

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Les Abymes, le mercredi 14 juin 2017

Le recteur de région académique Guadeloupe
Recteur d'académie
Chancelier des universités
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale

A

Mesdames, messieurs
Destinataires *in fine*

Service
Inspection Pédagogique
Régionale

Objet : Conseil académique des langues régionales (CALR)

J'ai l'honneur de vous convier au Conseil Académique des Langues Régionales qui se déroulera :

Réf /RD /2016-2017 n°530

Dossier suivi par
Catherine PIETRUS
Téléphone
0590 47 81 08

Fax
0590 47 81 52

Courriel
ce.ipr@
ac-guadeloupe.fr

Localisation
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
cedex

Vendredi 30 juin 2017
14h30-16h30
Rectorat Salles JUMINER 1 et 2
Rez-de-chaussée

Ordre du jour

- Etat des lieux de l'enseignement de la discipline
(*Bilan, chiffres-clé*)
- Culture /littérature/pédagogie
(*Présentation d'ouvrages et d'expérimentation*)
- Quelques actions
(*Classes bilingues, résidence d'auteur, semaine du créole 2016*)
- Point sur les conventions cadre
(*Rectorat/Région Rectorat /Département*)
- Perspectives
(*Semaine du créole, séminaire, partenariats*)
- Questions diverses

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GUADELOUPE
CHANCELIER DES UNIVERSITES
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE


Camille GALAPAT




RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LE RECTEUR DE REGION ACADEMIQUE DE LA GUADELOUPE
RECTEUR D'ACADEMIE,
CHANCELIER DES UNIVERSITES,
DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

VU le Code de l'Education en particulier les articles L. 312-10, L.312-33 et suivants

VU la circulaire n° 2017-072 du 12 avril 2017 relative à l'enseignement des langues et cultures régionales

ARRETE

Article 1 : Il est créé un Conseil Académique des Langues Régionales (CALR) compétent pour promouvoir et valoriser la langue et la culture créole au titre de l'année 2016-2017.

Article 2 : Cette instance est composée de quarante neuf membres au sein de trois collèges comme suit :

Collège 1 - Au titre de l'administration

Monsieur Camille GALAP, Recteur d'académie, Président
Monsieur BABLON Frédéric, directeur adjoint académique des services de l'éducation nationale
Madame Nicole DUPUY, directrice de cabinet
Madame Marylène TROUPE, directrice de l'ESPE
Madame Catherine PIETRUS, IA-IPR (ff) en langue vivante régionale créole
Madame Cynthia FRENET, IEN Adjointe au DAASEN
Monsieur Jean-Louis LAZARD, IEN chargé de la langue vivante régionale
Madame Marie-Gabrielle PAMPHILE, IEN-ET-EG
Madame Francine DOQUET, IEN-ET-EG
Madame Dominique MOUNIEN, directrice de CANOPE
Madame Jocelyne VIEILLOT, IA-IPR d'anglais, coordonnateur des langues vivantes
Madame Fabienne CONDO, directrice de la communication
Madame Pascale GOUINAUD, Service de l'aide au pilotage et du contrôle de gestion
Monsieur Claude RIVIER, délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
Monsieur Félix PRUDENT professeur, Université des Antilles
Monsieur Frédéric ANCIAUX, maître de conférences, Université des Antilles
Madame Mirna BOLUS, responsable du parcours créole (1^{er} et 2nd degré), ESPE
Madame Sarah MOZAR, professeure de LVR, chargée de mission aide à l'inspecteur
Monsieur Bruno PETRO professeur de LVR, chargé de mission aide à l'inspecteur
Monsieur Firmin THEOPHILE professeur de LVR, professeur formateur académique
Monsieur Jeffrey SELLIN, professeur de LVR, IAN de la discipline créole
Monsieur Olivier MIRVAL, conseiller pédagogique en LVR
Monsieur Bernard HIBADE, conseiller pédagogique en LVR
Madame Josée GARIN, principale de collège
Monsieur Christian LOUIS, proviseur de lycée

**Collège 2 - Au titre des représentants des établissements scolaires
et des associations de parents d'élèves**

SPEG
FSU
UNSA Education
FAEN-SNCL
SNES
SNALC
FO
SNUIPP
FCPE
FAPEG

**Collège 3 - Au titre des collectivités territoriales
et des mouvements associatifs et éducatifs**

Conseil régional de la Guadeloupe

Monsieur Georges BREDENT, Président de la commission culture
Madame Nina GELABALE, directrice de la culture et de la formation artistique
Monsieur Bruno KISSOUN, délégué à la culture
Madame Dominique HUBERT, chargée de mission, direction de la culture et de la formation
artistique
Centre International de Guadeloupe pour une Approche Régionale des Langues (CIGAREL)

Conseil départemental de la Guadeloupe

Madame Brigitte RODES, présidente de la commission culture
Madame Catherine BLONDEAU directrice des affaires culturelles

Personnes ès qualité

Monsieur Georges DRUMEAUX, écrivain, IA IPR honoraire
Monsieur Didier MANETTE, éditeur
Monsieur Claude DANICAN, journaliste
Monsieur Rémy SENNEVILLE, journaliste
Monsieur Jimmy PIERROT, R.C. I. GUADELOUPE
Association culturelle, TIKANN, LES ABYMES
Association culturelle, RÉPRIZ, SAINT-FRANCOIS

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de GUADELOUPE est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Les Abymes, le 20 juin 2017

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GUADELOUPE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS
DIRECTEUR ACADÉMIQUE DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Carrille GALAP